

Les Hauts-de-France se dotent d'une charte innovante pour une concertation de qualité autour des projets de méthanisation

Première en France, ce mardi 16 octobre à Lille, dans le cadre du World Forum for a Responsible Economy, la nouvelle Charte « Concertation et dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts-de-France » a été présentée par les acteurs institutionnels et économiques de la filière, suite à un workshop autour de ses atouts et de son développement.

Objectif : montrer la volonté partagée de prendre en compte les préoccupations des habitants autour du développement de cette filière nouvelle et ambitieuse pour notre région. En signant cette charte, les porteurs de projet et les parties concernées sur les territoires d'implantation s'engagent dans une démarche de transparence et de dialogue sincère. La charte doit ainsi contribuer à généraliser une concertation de qualité favorisant l'expression de tous et un déploiement innovant et durable de cette énergie renouvelable appelée à couvrir 100 % de nos besoins en gaz en 2050.

La méthanisation est considérée comme un pilier du futur mix énergétique par la Région et l'ADEME. Dans ce cadre, ils apportent leur soutien à l'émergence de la filière en s'appuyant sur des dispositifs financiers adaptés : fonds régionaux, nationaux et européens.

Une ambition forte pour la filière méthanisation

Quand au niveau national l'objectif est de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020, les Hauts-de-France ne sont pas moins ambitieux en visant le doublement de la production sur la même période. L'objectif : devenir la première région européenne d'injection du biométhane. Évaluée à 17 TWh en 2015, soit 8 % de la consommation, la production régionale de renouvelables intègre tous les types d'énergie dont la méthanisation.

Pour notre région, dotée d'une agriculture dynamique et bien desservie par les réseaux de gaz, la méthanisation présente de nombreux atouts : transformation de biodéchets en digestat utilisable comme engrais, production de biogaz alternatif au gaz d'origine fossile, contribution au maintien d'activités agricoles dans les territoires,... En bref, un véritable exemple d'économie circulaire territoriale.

Pour accompagner cette ambition, les acteurs de la filière régionale se réunissent depuis plusieurs années au sein du Collectif Opérationnel Régional pour le Biométhane Injecté (CORBI) et ont estampillé toutes leurs actions collectives sous le nom de Métha'Morphose.

C'est dans ce cadre que la Charte sur la concertation a été imaginée et qu'un groupe animé par le Cerdd s'est chargé de la rédiger.

La méthanisation étant considérée comme un pilier du futur mix énergétique, la Région et l'ADEME apportent leur soutien à l'émergence de cette filière en s'appuyant sur des dispositifs financiers adaptés : fonds régionaux, nationaux et européens.

Une volonté de prendre en compte les préoccupations des acteurs des territoires concernés

Comme beaucoup de technologies nouvelles, la méthanisation est encore peu connue. Aussi son déploiement dans le monde rural ou péri-urbain, souvent en proximité des villages, peut-il susciter des inquiétudes, des réticences.

Les acteurs de la filière, avec en tête Xavier Bertrand, Président de la Région et Michel Lalande, Préfet de Région, avaient tous deux annoncé en décembre 2017 leur intention d'améliorer les pratiques de concertation entourant les projets de méthanisation afin de mieux prendre en compte l'avis et les questions des riverains.

C'est en réponse à ces engagements et pour affirmer la volonté partagée d'associer les parties prenantes à l'ancrage territorial des projets que la Charte a été décidée.

Une Charte pour le dialogue et une concertation de qualité

Cette Charte propose une concertation et un dialogue de qualité s'appuyant sur l'écoute mutuelle, la transparence, le respect, l'esprit d'ouverture et la sincérité.

La signature de la Charte n'engage pas à accepter ou à approuver un projet, mais à s'inscrire dans une participation constructive aux échanges qui l'entourent.

Ce parti pris est fortement inspiré de la pratique du « Dialogue territorial » qui qualifie les pratiques de concertation et de médiation environnementale attachées à la résolution de conflits, à l'élaboration d'accords ou à la mise en place de processus de participation.

La charte s'organise en plusieurs parties :

- un préambule qui développe le contexte et les motivations autour de la méthanisation,
- les engagements des acteurs régionaux,
- les engagements des acteurs locaux,
- deux articles relatifs au suivi des signatures progressives de la Charte,
- une annexe qui présente des outils et dispositifs pouvant composer une démarche de concertation de qualité.

Sa vocation : un encouragement régional, des signatures locales

Cette charte a donc pour spécificité d'associer des signataires à différentes échelles et dont la liste est appelée à s'allonger.

Les premiers signataires régionaux de la Charte sont ceux qui ont œuvré à sa rédaction : le Préfet de la région Hauts-de-France, le Président de Région ainsi que les représentants de la Chambre régionale d'agriculture, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, de l'ADEME, de GRDF et GRTgaz, de France Nature Environnement Haut-de-France, de la SEM énergie Hauts-de-France et du Cerdd, coordinateur du travail d'écriture. Mais cette liste n'est pas exhaustive car la signature restera ensuite ouverte à d'autres structures régionales qui souhaiteraient elles aussi s'engager à promouvoir, accompagner et valoriser les démarches de concertation territoriale porteuses d'un dialogue de qualité.

Dès la fin du mois d'octobre, les porteurs de projet d'installation de méthanisation seront invités à signer cette charte et – c'est son originalité – à la faire signer par des représentants des parties prenantes de leur territoire, impactées ou concernées par le projet (élus locaux, associations de riverains, partenaires techniques du projet, etc.)

Au-delà des signatures, c'est ensuite le déploiement effectif de démarches locales de dialogue et de concertation qui est visé ; chaque porteur de projet pouvant soit construire seul sa démarche, soit se faire accompagner par des professionnels formés au dialogue territorial.

Contact presse :

Emmanuelle Latouche, Cerdd – elatouche@cerdd.org – 03 21 13 52 97

Lucille Hutchison, Cerdd – lhutchison@cerdd.org – 03 21 08 52 40